



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Saint-Jérôme, le 15 octobre 2020

Aux directrices générales
Aux directeurs généraux
Municipalités du territoire du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des
Laurentides

**Objet : Collaboration à la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière
2020-2021**

Madame, Monsieur,

La campagne de vaccination contre la grippe débutera le 1^{er} novembre 2020 dans la région
des Laurentides.

Les cliniques de vaccination sont prévues dans votre municipalité selon le calendrier
suivant :

Dates	Heures	Adresses
Lundi, 14 décembre 2020 Mardi, 15 décembre 2020	8h30 à 16h30	Pavillon des Quilles 85, 13 ^e Rue Ferme-Neuve

Cette année, en raison de la COVID-19, des mesures d'adaptation des procédures
habituelles devront être mises en place pour assurer la santé et sécurité de la population.
Les clientèles ciblées par la vaccination devront obligatoirement prendre rendez-vous en
ligne via le site clicsante.ca ou encore par téléphone au 1 888 664-2555. Prendre note
qu'aucun rendez-vous ne sera donné dans les sites de vaccination.

La prise de rendez-vous n'est pas encore débutée. La date sera diffusée sous peu sur le
site Internet du CISSS des Laurentides au : [http://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/soins-
et-services/vaccination/](http://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/soins-et-services/vaccination/)

La Direction de santé publique et les municipalités devront collaborer pour mettre en place
les conditions gagnantes pour l'aménagement sécuritaire des sites de vaccination¹ :

1. Utilisation d'affiches pour :
 - contrôler l'accès aux personnes avec des symptômes compatibles avec la
COVID-19, en isolement ou de retour de voyage de l'extérieur du Canada;

¹ Source : MSSS (2020). Adaptations de procédures habituelles de vaccination contre l'influenza dans le contexte de la
COVID 19, 6 pages.

- encourager le respect de l'étiquette respiratoire, le port du couvre-visage, le lavage des mains et les mesures de distanciation sociale.

(Consulter l'annexe 1 pour les outils d'affichage.)

2. Utiliser des affiches, des barrières ou des marques sur le sol pour :

- distancer les gens dans les zones d'attente;
- faciliter la circulation à sens unique;
- réduire les déplacements (utiliser une entrée ou une sortie désignée, si possible).

3. Avoir des locaux permettant l'aménagement sécuritaire des lieux :

- Assurer un espacement de deux mètres entre les chaises dans les zones d'attente.
- Prévoir un espace plus grand pour les fauteuils roulants, déambulateurs ou poussettes.
- Mettre en place des mesures techniques au besoin (ex. : barrières en plastique transparent).
- Mettre en place des postes de lavage des mains à l'entrée et à la sortie de l'établissement.

(Consulter l'annexe 2 pour les plans d'aménagement des locaux de votre territoire.)

4. Assurer une désinfection des locaux :

- Veiller à ce que les zones d'administration, les zones cliniques et les zones des patients ainsi que les toilettes soient nettoyées et désinfectées fréquemment.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec madame Céline Martine, chef de l'administration du programme de santé publique secteur Nord, par téléphone au 819 623-1228, poste 56347, ou par courriel à l'adresse suivante : celine.martine@ssss.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur de santé publique des Laurentides,



Éric Goyer, M.D., FRCPC
EG/CD/sb